



Les nouvelles aides à la rénovation énergétique 2024
1er Février 2024
MONTELIER



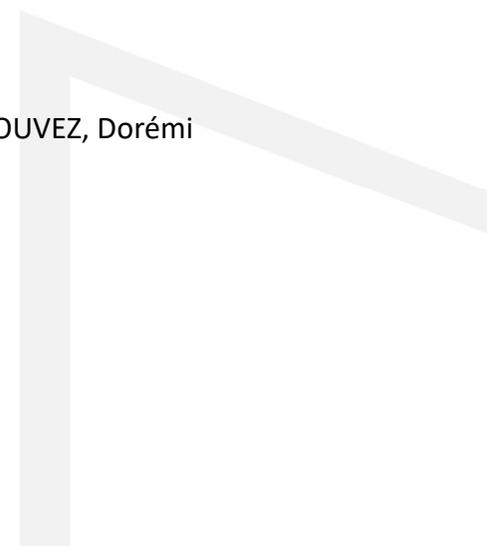
avec





Accueil par Mme Annie-Paule TENERRONI, Vice-présidente en charge de l'Habitat et du Logement, Valence Romans Agglo

- Evolutions des aides financières 2024
- Nouvel Acteur - Mon Accompagnateur Rénov
- Rôle du service public (Renov'Habitat durable) dans l'écosystème de la rénovation
- Questions/Réponses
- Présentation d'OSCAR par Olivia BANC Fédération du Bâtiment et Jérémie ANDRE, CAPEB
- Présentation de l'offre de formation en groupement d'entreprise par Jean-Luc LORIE et Hugo COUVEZ, Dorémi
- Question/Réponses





Anne-Frédérique Couchaud

Cheffe de projet Rénov'Habitat durable

Emmanuel COMBES

Chargé de rénovation énergétique

Chloé LECARPENTIER

Responsable de Rénov'Habitat Durable



PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Plus de 450 guichets sur tout le territoire

France Rénov'
Le service public pour mieux rénover mon habitat

=> Pour trouver le bon Espace Conseil :
<https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr>



=



Renov Habitat durable est l'Espace Conseil France Rénov' de 3 territoires

CC PORTE DE DROMARDECHE

46 941 habitants

Densité : 120,9 h/ km²

CC ROYANS VERCORS

9 636 habitants

Densité : 20,3 h/km²

CA VALENCE ROMANS AGGLO

221 737 habitants

Densité : 234 h/ km²

Le service public de la rénovation de l'habitat en Drôme-Ardèche

Portés par les intercommunalités, les espaces conseil sensibilisent, informent et accompagnent les propriétaires de logements privés pour leurs travaux de rénovation énergétique : choix des professionnels, aides financières nationales et locales, scénarios de travaux...

1. Annonay Rhône Agglo
2. Communauté de communes du Val d'Ay
3. Com. de communes du Pays de Lamastre

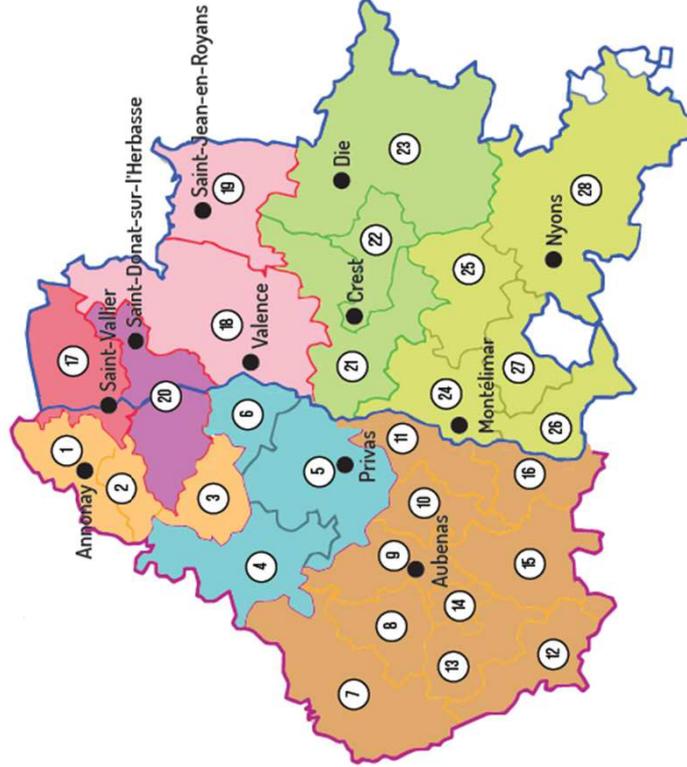
→ **NORD - 04 75 35 87 34**
renofute.fr

4. Communauté de communes Val Eyrieux
5. Privas Centre Ardèche Agglo
6. Communauté de communes Rhône Crussol

→ **CENTRE - 04 84 79 11 23**
renofute.fr

7. Com. de communes de la Montagne d'Ardèche
8. Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans
9. Com. de communes du Bassin d'Aubenas
10. Communauté de communes Berg et Coiron
11. Com. de communes Ardèche Rhône Coiron
12. Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes
13. Communauté de communes du Pays Beaume Drobie

→ **SUD - 04 75 35 87 34**
renofute.fr



17. Communauté de communes Porte de Drôme-Ardèche

→ **04 75 23 54 46**

18. Valence Romans Agglo
19. Communauté de communes Royans-Vercors

→ **04 75 02 00 90**
renov-habitat-durable.fr

20. ARCHE Agglo

→ **04 75 07 07 57**

21. Communauté de communes Val de Drôme en Biovallée
22. Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans Cœur de Drôme
23. Communauté de communes du Diois

→ **Service public intercommunal de l'énergie - 09 70 59 05 15 - ccps.fr**

24. Montélimar Agglo

→ **Communauté de communes Dieulefit - Bordeaux**

→ **Communauté de communes Drôme Sud Provence**

→ **Communauté de communes Enclave des Papes - Pays de Grignan**

→ **Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale**

→ **04 75 26 22 53**

Pour toute question relative à la rénovation énergétique, prenez contact avec votre conseiller territorial.

Les aides aux travaux en copropriété





AIDES COLLECTIVES AU SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES



Rénovation globale avec gain énergétique de :

35%

50%

Financiers	Aides	Premier niveau (ou petite copro secteur OPAH ne pouvant atteindre 35%)	Deuxième niveau
	Subvention du montant HT des travaux – Plafond dépense éligible 25 000 € / lgt NB : valorisation libre des CEE par le syndicat	30% soit maximum 7 500 € / lgt	45% soit maximum 11 250 € / lgt
	Bonus sortie passoire énergétique (étiquette G ou F avant travaux) NB : Atteinte étiquette D minimum	+ 10% supplémentaire soit maximum 40% : 10 000 € / lgt	+ 10% supplémentaire soit maximum 55% : 13 750 € / lgt
	Prime si Copro fragile et en difficulté NB : valorisation des CEE par l'Anah	+ 20% supplémentaire	
	Certificats d'économie d'Énergie (CEE). Soit aides par poste, soit bonification rénovation globale.	En fonction des travaux réalisés	
	TVA à 5,5 % pour tous les travaux de rénovation énergétique, 10 % pour les travaux de rénovation	-	
Aides locales 	Bonus Performance Energétique Atteinte du niveau du label BBC Effinergie (nécessite la réalisation d'un test d'étanchéité à l'air)	2 000 € / lgt	
	<ul style="list-style-type: none"> Production de chaleur renouvelable (biomasse, géothermie, solaire thermique) 	15 % de la dépense plafonnée à 15 000€ + fonds chaleur renouvelable	



Contrat Territorial Chaleur Renouvelable – Logements collectifs

Aide aux investissements	Forfait au MWh annuel	Exemple	Financement fonds chaleur
Chaudière Bois	420 €/MWh annuel	Chaudière 320 kW 359 MWh/an produit	Investissement: 242 400€ Aide: 150 780€ - 62%
Solaire thermique	1120 €/MWh annuel	Installation produisant 14,7MWh/an	Investissement: 387 60€ Aide 16464€ - 43%
PAC sur sondes	1000 €/MWh annuel	PAC 23kW prélevant 34,2MWh thermiques	Investissement: 59 000€ Aide 34200€ - 58%
PAC sur eau de nappe	500 €/MWh annuel	PAC 22kW prélevant 24,4MWh thermiques	Investissement: 47 000€ Aide 12 200€ - 26%

Aide à la décision	Montant de l'aide
Etude de diagnostic	50 à 70% plafonnés à 50 000€
Accompagnement de projet	50 à 70% plafonnés à 100 000€



AIDES INDIVIDUELLES – VISION SYNTHÉTIQUE



	Valence Romans Agglo	MaPrimeRénov' Copro Prime indiv. ménage
Critères techniques	35% d'économie d'énergie	35% d'économie d'énergie
Propriétaires Occupants <i>Bleu</i>	3 500 €	3 000 €
Propriétaires Occupants <i>Jaune</i>	2 750 €	1 500 €
Propriétaires Occupants <i>Violet</i>	-	-
Propriétaires Occupants <i>Rose</i>	-	-
Propriétaires Bailleurs en conventionnement ANHA	2 000 €	-
Propriétaires non occupants	-	-

...en complément des aides collectives

Nbre de personnes composant le ménage	Ménages aux revenus très modestes <i>Bleu</i>	Ménages aux revenus modestes <i>Jaune</i>	Ménages aux revenus intermédiaire es <i>Violet</i>	Ménages aux revenus supérieurs <i>Rose</i>
1	17.009 €	21.805 €	30.549 €	> 30.549 €
2	24.875 €	31.889 €	44.907 €	> 44.907 €
3	29.917 €	38.349 €	54.071 €	> 54.071 €
4	34.948 €	44.802 €	63.235 €	> 63.235 €
5	40.002 €	51.281 €	72.400 €	> 72.400 €
/ personne suppl.	+ 5.045 €	+ 6.462 €	+ 9.165 €	+ 9.165 €



Les aides à la rénovation aux propriétaires bailleurs

Les propriétaires bailleurs



Chaudière + autre lot de Travaux

- PB personnes physiques
- Très modestes
- Modestes
- Intermédiaires



Rénovation d'ampleur

- PB Personnes physiques qui sont
- Très modestes
- Modestes
- Intermédiaires
- Supérieur



Conventionnement (ex COSSE)

- PB quelque soit le statut
- Dans le cadre d'un conventionnement avec l'anah pendant 6 ans
- Loyer modéré
- Ménages sous condition de ressources



BAR-TH-174 o
BAR-TH-175

Cee Rénovation d'ampleur MI ou Appart

pour les PB non éligibles aux autres dispositifs (SCI ..)

+ d'info : <https://www.anah.gouv.fr/anatheque/loc-avantages>



Les propriétaires bailleurs



1. Evolutions des aides aux propriétaires bailleurs

Zoom sur les aides à la rénovation des logements indignes

1^{er} janvier 2024



- **Maintien** des aides associées au conventionnement, **définies par la délibération n°2022-50 du 22 décembre 2022**
- Selon les **mêmes modalités et mêmes conditions** qu'en 2023

Nature des travaux	Plafond / m ² dans la limite de 80m ²	Taux de subvention	Prime Habiter Mieux si 35% gain énergétique	Condition
Travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé	1 000 € HT	35%	1 500 ou 2 000 €	Conventionnement obligatoire
Travaux d'amélioration pour la sécurité ou la salubrité / pour réhabiliter un logement dégradé / transformation d'usage	750 € HT	35% ou 25%	1 500 ou 2 000 €	Conventionnement obligatoire

Les aides aux travaux en logement individuel





Les plafonds de ressources (hors Île de France) au 1^{er} janvier 2024

Il s'agit du Revenu Fiscal de Référence de l'année n – 1 (le dernier reçu)

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux revenus très modestes Bleu	Ménages aux revenus modestes Jaune	Ménages aux revenus intermédiaires Violet	Ménages aux revenus supérieurs Rose	Ménages Violet + 30% (CCPDA)
1	17.009 €	21.805 €	30.549 €	> 30.549 €	Jusqu'à 39.714 €
2	24.875 €	31.889 €	44.907 €	> 44.907 €	Jusqu'à 58.379 €
3	29.917 €	38.349 €	54.071 €	> 54.071 €	Jusqu'à 70.292 €
4	34.948 €	44.802 €	63.235 €	> 63.235 €	Jusqu'à 82.206 €
5	40.002 €	51.281 €	72.400 €	> 72.400 €	Jusqu'à 94.120 €
Par personne supplémentaire	+ 5.045 €	+ 6.462 €	+ 9.165 €	+ 9.165 €	+ 11.915 €

L'aide à la rénovation énergétique : MaPrimeRénov'



+ travaux addit. possible : Isolation Menuiseries...

MPR par geste :

Un changement de système de chauffage décarboné	Objectif	Une rénovation d'ampleur (parcours accompagné)
TMO / MO / INT	Propriétaires concernés	Tous
Jusqu'au 1 ^{er} juillet 2024 : étiquettes A à G A partir du 1 ^{er} juillet : étiquettes A à E	Logements concernés	Ouvert à tous les logements (obligatoire pour les passoires à compter du 1 ^{er} juillet 2024)
Facultatif	Accompagnement	Obligatoire (MAR)
Aide forfaitaire par geste	Calcul de l'aide	Pourcentage du coût des travaux
CEE et aides locales	Aide complémentaire	Aides locales et autres (caisse de retraites, etc). Pas de cumul possible avec CEE
Aide nationale	Type d'aide	TMO / MO : aide à la pierre INT / SUP : aide nationale

Ma PrimRénov par geste

Les conditions d'accès



Logement de plus de 15 ans
Propriétaire personne physique
Résidence principale
Obligation de fournir un DPE nouvelle version
(après le 1^{er} juillet 2021)



Installer un système de chauffage ou d'eau chaude à énergie renouvelable
(solaire, biomasse, thermodynamique)

Nouveauté
2024
Obligatoire



Aides complémentaires pour l'isolation, la ventilation ou l'audit énergétique

F A partir du 1er juillet 2024, les maisons individuelles classées F ou G sont exclues des aides par geste.
G Il est donc obligatoire de présenter un DPE ou un audit attestant que la maison n'est pas passoire.



Tous les gestes de travaux sont aidés
Peu importe la classe énergétique du logement



Pour les rénovations pas geste/poste

=> Installation d'un système de chauffage et/ou de production d'ECS décarboné



Equipements et matériaux éligibles	Aides (€) poste par poste pour les ménages aux ressources Chauffage ou ECS décarboné obligatoire							
	Très modestes		Modestes		Intermédiaires		Supérieures	
	MPR	Estim. CDP*/CEE	MPR	Estim. CDP*/CEE	MPR	Estim. CDP*/CEE	MPR	Estim. CDP*/CEE
Isolation thermique des parois vitrées	100 €/équip.	19 €/m ²	80 €/équip.	17 €/m ²	40 €/équip.	17 €/m ²	Non éligible	17 €/m ²
Isolation des murs par l'extérieur	75 €/m ²	8 €/m ²	60 €/m ²	7 €/m ²	40 €/m ²	7 €/m ²	Non éligible	7 €/m ²
Isolation des murs par l'intérieur	25 €/m ²	8 €/m ²	20 €/m ²	7 €/m ²	15 €/m ²	7 €/m ²	Non éligible	7 €/m ²
Isolation des rampants de toiture ou des plafonds de comble	25 €/m ²	8 €/m ²	20 €/m ²	8 €/m ²	15 €/m ²	8 €/m ²	Non éligible	8 €/m ²
Isolation des toitures terrasses	75 €/m ²	6 €/m ²	60 €/m ²	6 €/m ²	40 €/m ²	6 €/m ²	Non éligible	6 €/m ²
Chaudière à granulés	7 000 (10 000)	4 000 / 203	5 500 (8 000)	4 000 / 186	3 000 (4 000)	2 500 / 186	Non éligible	2 500 / 186
Chaudière à bûches	5 500 (8 000)	4 000 / 203	4 500 (6 500)	4 000 / 186	2 000 (3 000)	2 500 / 186	Non éligible	2 500 / 186
Poêle à granulés	1 800 (2 500)	173	1 500 (2 000)	159	1 000 (1 500)	159	Non éligible	159
Poêle à bûches	1 800 (2 500)	116	1 500 (2 000)	106	700 (1 000)	106	Non éligible	106
Foyer fermé et insert à bûches ou à granulés	1 800 (2 500)	46	1 000 (1 500)	42	600 (800)	42	Non éligible	42
Chauffage solaire combiné	10 000	5 000 / 726	8 000	5 000 / 666	4 000	5 000 / 666	Non éligible	5 000 / 666
Chauffe-eau solaire individuel	4 000	145	3 000	133	2 000	133	Non éligible	133
Partie thermique d'un panneau hybride	2 500	125	2 000	115	1 000	115	Non éligible	115
Pompe à chaleur géothermiques ou solarothermiques	11 000	5 000 / 448	9 000	5 000 / 411	6 000	5 000 / 411	Non éligible	5 000 / 411
Pompe à chaleur air/eau	5 000	4 000 / 248	4 000	4 000 / 227	3 000	2 500 / 227	Non éligible	2 500 / 227
Chauffe-eau thermodynamique	1 200	94	800	86	400	86	Non éligible	86
Audit énergétique	500	-	400	-	300	-	Non éligible	-
Dépose d'une cuve à fioul	1 200	-	800	-	400	-	Non éligible	-
VMC double flux	2 500	215	2 000	197	1 500	197	Non éligible	197
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid	1 200	700 / 237 par maison raccordée	800	700 / 217 par maison	400	450 / 217 par maison raccordée	Non éligible	450 / 217 par maison

V1

xxxx : Evolutions à partir d'avril 2024 - Entre () : montant actuel

*Eligibilité aux Coups De Pouce Chauffage : en remplacement d'une chaudière au fioul, gaz ou charbon

Diapositive 17

V1

Visio-DHU; 23/01/2024

Pour les rénovations par geste



L'aide est calculée selon des forfaits par gestes de travaux réalisés

Principes clés :

- Accessible aux ménages avec des revenus très modestes (TMO), modestes (MO) et intermédiaires (INT) ;
- Changement de système de chauffage (ou ECS) pour un système décarboné ;
- Possibilité d'y ajouter un geste d'isolation, une ventilation ou un audit.



Cas spécifiques :

- appartement : pas d'obligation de changement de chauffage ou d'étiquette d'origine ;
- Outre-mer : pas d'obligation de DPE et pas besoin d'installer un système de chauffage décarboné.

Ce qui change en 2024 :

- Revalorisation des forfaits pompes à chaleur (au 1^{er} janvier 2024)
- Baisse de 30% des forfaits biomasse (au 1^{er} avril 2024)
- Réserve aux logements étiquettes A à E (à compter du 1^{er} juillet 2024)



Nouveauté
2024



Les autres aides

Les Certificats d'économie d'énergie (CEE) ou Primes énergie = certificats obtenus en faisant réaliser des travaux d'économie d'énergie qui peuvent être valorisés auprès d'un acteur privé au choix **pour les projets non éligibles au parcours accompagné rénovation d'ampleur.**

Aides locales = aides proposées par les collectivités territoriales, elles sont propres à chaque territoire

Pour les projets d'ampleur : 2 parcours selon le statut du propriétaire

L'accès à l'une des 2 aides à la rénovation d'ampleur dépend des critères suivants :

- 1 Le propriétaire est une personne physique
- 2 D'une résidence principale
- 3 Construite depuis au moins 15 ans

Si tous les critères sont remplis



Si un des critères n'est pas rempli et que le logement a plus de 2 ans



Ce dispositif Coup de pouce bénéficie aux publics qui ne sont **pas éligibles aux aides financières accordées par l'Agence nationale de l'habitat (Anah)**. Les bénéficiaires peuvent être les propriétaires de **résidence secondaire, les bailleurs sociaux,...**



Coup de pouce « Rénovation d'ampleur des maisons et appartements individuels »

Les conditions générales d'accès aux CEE



Logement construit depuis au moins 2 ans

Les conditions d'accès aux BAR-TH-174 (maison) & BAR-TH-175 (appartement sur les parties privatives)



Identiques à celles de MaPrimeRénov' Parcours Accompagné



Sauf concernant le recours à Mon Accompagnateur Rénov'

+ d'info : <https://www.ecologie.gouv.fr/coup-pouce-renovation-dampleur-des-maisons-et-appartements-individuels>



MPR Parcours accompagné



Gain de 2 classes de F à D :



Gagner au moins 2 classes Energétiques → Audit obligatoire



Isoler au moins 2 postes (Plancher bas, murs, plancher haut, menuiseries)
et à minima 25 % de la surface de chaque poste



Ne pas conserver de système de chauffage ou ECS Fuel
et ne pas installer de système Gaz



Garantir un système de renouvellement d'air suffisant

Protections solaires éligibles : brasseurs d'air, protection des parois..



Recourir obligatoirement à un Accompagnateur Rénov : Audit obligatoire,
accompagnement...



RENOV HABITAT DURABLE

MPR Parcours accompagné



ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX ÉLIGIBLES

sous condition de recours à un professionnel RGE (sauf les exceptions pour lesquelles aucune qualification RGE n'est exigée, signalées par ●)

CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE

Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid ●

Chauffe-eau thermodynamique

Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybrides)

Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique (dont PAC hybrides)

Chauffe-eau solaire individuel (et dispositifs solaires pour le chauffage de l'eau)

Système solaire combiné (et dispositifs solaires pour le chauffage des locaux)

Partie thermique d'un équipement PVT eau (système hybride photovoltaïque et thermique)

Poêle à bûches et cuisinière à bûches

Poêle à granulés et cuisinière à granulés

Chaudière bois à alimentation manuelle

Chaudière bois à alimentation automatique

Foyer fermé et insert à bûches ou à granulés





MPR Parcours accompagné



Travaux éligibles

ISOLATION THERMIQUE

Isolation thermique des murs par l'extérieur (surface de murs limitée à 100 m²)

Isolation thermique des murs par l'intérieur

Isolation thermique des rampants de toiture ou des plafonds de combles

Isolation thermique des toitures terrasses

Isolation thermique des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage

Protection des parois vitrées ou opaques contre le rayonnement solaire
(uniquement pour l'Outre-mer) ●

AUTRES TRAVAUX

Audit énergétique hors obligation réglementaire* (l'aide ne peut être demandée qu'une seule fois par logement, et est conditionnée à la réalisation d'au moins un geste de travaux)

Dépose de cuve à fioul

Ventilation double flux

* Réalisé par un professionnel « RGE Études » ou architecte référencé ou entreprise certifiée « offre globale » ou entreprise qualifiée « RGE audit ». Les architectes référencés ne doivent donc pas être nécessairement RGE pour réaliser l'audit énergétique.





Projet de rénovation d'ampleur > parcours accompagné
DES AIDES EN FORTE HAUSSE pour des travaux qui peuvent être réalisés
sur 5 ans max. en 1 (ou 2 étapes pour les logements en G, F et E)

	Bleu	+ 10% Bonus sortie de passoire (F et G)	Jaune	+ 10% Bonus sortie de passoire (F et G)	Violet	+ 10% Bonus sortie de passoire (F et G)	Rose	+ 10% Bonus sortie de passoire (F et G)
2 sauts de classe Dépenses éligibles : 40 000 €	80 % 32 000 € max	90 % 36 000 € max	60 % 24 000 € max	70 % 28 000 € max	45 % 18 000€ max	55 % 22 000 € max	30 % 12 000 € max	40 % 16 000 € max
3 sauts de classe Dépenses éligibles : 55 000 €	80 % 44 000 € max	90 % 49 500 € max	60 % 33 000 € max	70 % 38 500 € max	50 % 27 500 € max	60 % 33 000 € max	35 % 19 250 € max	45 % 24 750 € max
4 sauts de classe et + Dépenses éligibles : 70 000 €	80 % 56 000 € max	90 % 63 000 € max	60 % 42 000 € max	70 % 49 000 € max	50% 35 000 € max	60 % 42 000 € max	35 % 24 500 € max	45 % 31 500 € max
Ecrêtement (TTC)	100 %		80 %		60 %		40 %	

L'aide parcours accompagné n'est pas cumulable avec les CEE

Les ménages modestes et très modestes peuvent bénéficier d'une avance à hauteur de 70 % de leur prime



Aides locales : Valence Romans Agglo



Gain énergétique	Revenus	Aide €
+35% et Atteinte étiquette C après travaux	TM et M	2 000
+35% et Atteinte étiquette A ou B après travaux	TM et M	5 000
Projets BBC (Effinergie BBC Rénovation ou STR Dorémi ou Architecte partenaire) :	TM, M, Int	7 000

❖ Pour tous les ménages, dans le cadre d'un projet de rénovation permettant l'atteinte de l'étiquette B

Matériaux biosourcé : 1 000 € à 1 500 €

Toitures végétales : 15 000 € maximum

Végétalisation : 20 à 50% de prise en charge

Géothermie/Chaudière biomasse et Système Solaire Combiné : 2 000 à 4 000 €

Aides locales : Valence Romans Agglo



Critères techniques

Travaux considérés	Prescriptions techniques
Isolation Thermique par l'Extérieur ou par l'Intérieur avec conservation des menuiseries	Si largeur du dormant de la menuiserie en partie latérale et supérieur est de dimension minimale de 3 cm, isolation obligatoire des retours de tableau/linteaux.
Isolation Thermique par l'Extérieur avec conservation des occultations	<p>La conservation des occultations n'est pas obligatoire.</p> <p>Volets Battants Bois - les volets doivent être remplacés ou adaptés et reposés avec des gonds déportés pour permettre l'ITE.</p> <p>Persiennes Métalliques - dépose et remplacement obligatoire.</p> <p>Volets roulants PVC ou alu - dépose et redimensionnement et repose ou remplacement recommandée de manière alternative, les retours de tableau seront isolés et un isolant sera placé dans le fond du coffre.</p>
Remplacement des menuiseries sans isolation des murs	Prévoir des menuiseries à dormant élargi.
Remplacement des menuiseries couplé à Isolation Thermique par l'Extérieur ou par l'Intérieur	Isolation des retours de tableau ou déplacement des menuiseries dans le prolongement des menuiseries aux nues du mur extérieur (ITE) ou intérieur (ITI).
Isolation Thermique l'Intérieur	Mise en place obligatoire d'un pare-vapeur hygrovariable en bâti ancien ; et pare-vapeur/ou frein vapeur avec SD adapté en bâti conventionnel.
Isolation des parois verticales (murs et/ou <u>fenêtres</u>) et gestion de la qualité de l'air	Dans le cas d'une VMC simple flux présente : Vérification du bon fonctionnement de la VMC (bouches nettoyées, débits corrects, pressions aux



RFDNV HABITAT DURABLE
Critères techniques

Aides locales : Valence Romans Agglo



Travaux considérés	Prescriptions techniques
Isolation Thermique par l'Extérieur ou par l'Intérieur avec conservation des menuiseries	Si largeur du dormant de la menuiserie en partie latérale et supérieur est de dimension minimale de 3 cm, isolation obligatoire des retours de tableau/linteaux.
Isolation Thermique par l'Extérieur avec conservation des occultations	La conservation des occultations n'est pas obligatoire. Volets Battants Bois – les volets doivent être remplacés ou adaptés et reposés avec des gonds déportés pour permettre l'ITE. Persiennes Métalliques – dépose et remplacement obligatoire. Volets roulants PVC ou alu – dépose et redimensionnement et repose ou remplacement recommandée de manière alternative, les retours de tableau seront isolés et un isolant sera placé dans le fond du coffre.
Remplacement des menuiseries sans isolation des murs	Prévoir des menuiseries à dormant élargi.
Remplacement des menuiseries couplé à Isolation Thermique par l'Extérieur ou par l'Intérieur	Isolation des retours de tableau ou déplacement des menuiseries dans le prolongement des menuiseries aux nues du mur extérieur (ITE) ou intérieur (ITI).
Isolation Thermique l'Intérieur	Mise en place obligatoire d'un pare-vapeur <u>hygrovariable</u> en bâti ancien ; et pare-vapeur/ou frein vapeur avec SD adapté en bâti conventionnel.
Isolation des parois verticales (murs et/ou <u>fenêtres</u>) et gestion de la qualité de l'air	Dans le cas d'une VMC simple flux présente : Vérification du bon fonctionnement de la VMC (bouches nettoyées, débits corrects, pressions aux

	bouches entre 80 et 160 Pa...) et de présence d'entrée d'air sur les menuiseries des pièces de vie uniquement et présence de bouches d'extraction uniquement dans les dans les pièces humides (salle de Bain, cuisine, WC, buanderie) (si VMC simple flux) . Dans le cas d'une VMC double flux présente ou à installer, vérifier l'absence d'entrée d'air et la présence de bouches d'insufflation d'air. Sinon mise en place de VMC obligatoire.
Bâti ancien	Dans le cas de murs en pierre, terre, mâchefer, galet, pisé, pan de bois, utilisation de matériaux isolants fibreux et d'enduit chaux et/ou argile perméable à la vapeur d'eau. Polystyrène, Polyuréthane et ciment interdit. Si enduit extérieur ciment, à enlever systématiquement, et remplacer par enduit à la chaux.
Isolation des combles	Dans le cas où les murs et les combles sont isolés, la jonction de l'isolant entre des combles et les murs sera prévue (avec l'isolation de la tête de murs en cas Isolation Thermique par l'Extérieur par exemple). Dans le cas où l'isolation des murs ne serait pas encore prévue, il est conseillé d'anticiper celle-ci pour pouvoir traiter la jonction pendant la réalisation de l'isolation des combles. Le traitement à posteriori de cette jonction entraînant des surcoûts importants. Mise en place de matériaux incombustibles à proximité des points chauds suivant les règles professionnelles DTU24.1 et + DTU 41.10 et 41.11. Respect des DTU 45.10 et DTU 45.11, notamment concernant la mise en place de pare-vapeur dans les combles faiblement ventilés et les modalités d'isolation des trappes d'accès

Gain énergétique	Revenus	Aide €
+35%	TM et M	2 000
+55%	TM, M, Int et Int+30%	5 000
70% et atteinte du niveau BBC (étiquette A ou B)	TM, M, Int et Int+30%	7 000

Bonus système de chauffage vertueux		TM et M	Int+30%
Energies renouvelables	Biomasse	+ 1 000 €	+ 1 000 €
	Solaire	+ 2 000 €	+ 2 000 €
	Géothermie		

Aides locales : Porte de DrômArdèche



Porte de DrômArdèche

Aides au remplacement des chaudières

Logements DPE E, F ou G exclus

=> Chauffage central, remplacement chaudière fioul, gaz (non condensation), bois < 2002.

Aide pour un équipement de chauffage central domestique		Très modeste	Intermédiaire + 30 %
		Modeste	
Pompe à chaleur Air / Eau		1 000 €	
Énergies renouvelables	Biomasse	2 500 €	2 500 €
	Solaire	4 000 €	4 000 €
	Géothermie		

⇒ Chauffage au bois en appoint, remplacement appareil < 2002

Aide pour le remplacement d'un équipement de chauffage au bois domestique en appoint ou fermeture d'un foyer ouvert	Très modeste	Intermédiaire + 30 %
	Modeste	
	500 €	250 €

Critères techniques parcours accompagné



Parcours accompagné

Gain de **deux classes énergétiques minimum**, attesté par un Audit énergétique

- 2 gestes d'isolation thermique parmi 4 catégories (murs, toit, plancher bas, fenêtres), et 25% de la surface isolée minimum
- Respect de résistance thermique minimale pour l'isolation des parois opaques
- Dérogations possibles à la résistance thermique pour raisons techniques, patrimoniales et architecturales (R 112-18 CCH)

Résistances thermiques minimum

- Plancher des combles perdus : $7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
- Toiture-terrace : $6,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ ⚠
- Rampants / toiture en pente : $6 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
- Mur par l'extérieur : $4,4 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ ⚠
- Mur par l'intérieur : $3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
- Plancher bas : $3 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

Nouveauté
2024

Impossibilité de conserver un système de chauffage majoritairement alimenté au **fioul** et d'intégrer dans le projet un chauffage majoritairement alimenté au **gaz**

Confort d'été : possibilité d'intégrer dans l'assiette de dépenses éligibles des travaux luttant contre l'inconfort estival (brasseurs d'air, protection solaire des parois)

Nouvel Acteur - Mon Accompagnateur Rénov



Pour les rénovations d'ampleur : un « parcours accompagné »



2 visites obligatoires : avant travaux et à réception

Réalisation d'un **Audit** qui a valeur d'Audit réglementaire

Financement des prestations d'accompagnement versée simultanément au ménage en même temps que sa demande d'aide au travaux

Plafond de dépense éligibles : 2 000 € TTC (Incluant l'Audit) montant moyen constaté environ 2 500 € sur la Drôme

Bleu	Jaune	Violet	Rose
100 % 2 000 € max	80 % 1 600 € max	40 % 800 € max	20 % 400 € max

+ d'info : <https://france-renov.gouv.fr/preparer-projet/faire-accompagner/mon-accompagnateur-renov#trouver-un-mon-accompagnateur-renov>



MON ACOMPAGNATEUR RÉNOV



DIAGNOSTIC

PROJET

EXECUTION

RECEPTION

Mission obligatoires	Missions renforcées	Missions facultatives
Visite d'information avec présentation des missions d'accompagnement	Diagnostic social LHII fait par AS	
Diagnostic de situation initiale du ménage	Diagnostic multicritères	
Audit aide rénovation globale (3 usages) ou règlementaire (5 usages) via auditeur RGE pouvant être sous-traité	Recherche solutions avec travailleurs sociaux	
Examen logement avec grille LHII et adaptations	Étude détaillé budget pour travaux	
Restitution audit	Assistance dépôt des aides jusqu'au solde	Visite complémentaire
Fourniture d'une liste des pros		Mandataire administratif
Conseil analyse des devis + recrutement MOE si besoin		Mandataire financier
Procédure urba et assurance	Solutions de relogement si nécessaire	Conseil pour l'auto-renovation accompagnée
Plan de financement	Coordination éventuelle avec autres acteur (MOE)	
Info conseil pour demande d'aide		
Info phasage suivi chantier Conseils pour la réception MAJ Plan de financement MAJ audit sauf si existant		Test étanchéité à l'air Prêt d'outils
Prise en main après travaux Visite de fin de prestation ; conseils Ecogestes et entretien Conseil conformité facture et devis - Recours possibles Actualisation carnet info logement	Vérif performance énergétique	Suivi des consommations
Rapport d'accompagnement: Dates des visites Résultat audit Scénario choisi et PF Liste des entreprises, devis factures et qualification		Rapport d'accompagnement: Ajout des prestations facultatives



L'annuaire Mon Accompagnateur Rénov'

À partir de janvier 2024, l'annuaire des acteurs agréés Mon Accompagnateur Rénov' sera disponible sur [le site de France Rénov'](#), il permettra d'effectuer une recherche par localisation (sur la base du périmètre de référencement retenu) ou par SIRET

> L'espace conseil France Rénov' porte d'entrée privilégiée du ménage

Orientation du ménage vers son ECFR', l'annuaire étant disponible sur une page ad hoc

Pour une rénovation performante en toute tranquillité, faites appel à Mon Accompagnateur Rénov'

Après vous être renseigné auprès d'un conseiller France Rénov', vous avez la possibilité de solliciter Mon Accompagnateur Rénov', qui sera à vos côtés tout au long de votre projet.

Mon Accompagnateur Rénov' est un tiers de confiance qui vous permet de réaliser, en confiance, votre projet de rénovation performante.

Mon Accompagnateur Rénov' est à vos côtés du début du projet à la fin de chantier, pour ne plus être seul face à ses travaux. Il facilitera la réalisation de travaux efficaces et de qualité dans le cadre de votre projet de rénovation globale et vous aidera à mobiliser les financements disponibles pour débloquer votre reste à charge.

L'accompagnateur apporte son appui à la fois technique (conception des solutions de travaux, identification des enjeux), financier (mobilisation des différentes aides existantes) et administratif (aide au montage des dossiers).

À savoir
Nous pouvons faire appel aux Conseils France Rénov' à tout moment de votre projet, y compris à l'initiative de votre conseiller France Rénov'.

Qui serez-vous ?
Quelles sont les financements ?
Comment faire appel à Mon Accompagnateur Rénov' ?

Vigilance
Le service à Mon Accompagnateur Rénov' est obligatoire à partir du 1er janvier 2024 pour les particuliers qui se lancent dans un projet de rénovation globale. Pour les professionnels qui réalisent des travaux de rénovation globale, l'obligation d'accompagnement est effective à partir du 1er janvier 2024.

Le service à Mon Accompagnateur Rénov' vous aide à mobiliser les financements disponibles pour débloquer votre reste à charge.

Un accompagnement de ce type n'est pas obligatoire, mais fortement recommandé.

Recherche par localisation Recherche par SIRET

Trouver un Accompagnateur Rénov'



Ca ne me semble pas utile
On peut mettre le lien sur la
fiche des MAR actualisé

6 résultat(s) :

Imprimer ou sauvegarder le document en PDF

Rechercher, sélectionner en PDF dans le cadre de la gestion des impressions pour générer le fichier au format PDF

Coordonnées	SIRET : 7913219790035

Menu Next



17 Accompagnateurs habilités pour la Drôme (Au 1^{er} février)

Raison sociale	Thématiques diffus	Commune	Téléphone	Email	Site
SOLIHA Drôme	autonomie energie insalubrite	VALENCE	04 75 79 04 35	contactsel@dromenet.org	https://soliha-renov.fr/
ARTEPHISE ARCHITECTE	energie	VALENCE	09 73 88 03 78	contact@artephise-architecte.com	http://www.artephise-architecte.com
COHERENCE Audit Energétique - Emmanuel Delpont	energie	LIVRON SUR DRÔME	07 71 43 40 55	e.delpont@coherence-audit-energie.fr	https://www.coherence-audit-energie.fr
NADINE IGOULEN	autonomie energie insalubrite	LORIOU DU COMTAT	06 85 05 01 08	nadine.igoulen@orange.fr	
LC thermique	énergie	Chassiers (07)	06 89 37 76 78	charly.lalauze@lc-thermique.com	
ADX OCCITANIE EST	energie	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	02 85 40 10 34	mar@adx-groupe.com	https://www.adx-groupe.com/
GERE HOME	energie	ROCHETOIRIN	06 42 18 77 65	gerehome38@gmail.com	https://www.gere-home.fr
DOMINERGIE	energie	COURNON D'Auvergne	04 73 77 70 40	dominerie@gmail.com	https://www.dominergie.com
ABC énergie Bilan Conseil	energie	LYON 1	09 80 80 20 95	info@abcenergie.fr	
ADX RHONE ALPES	energie	LYON 7EME	02 85 40 10 34	mar@adx-groupe.com	https://www.adx-groupe.com/
ADX GROUPE ALLIER	energie	MOULINS	02 85 40 10 34	mar@adx-groupe.com	https://www.adx-groupe.com/
Les Compagnons Bâisseurs	energie	OULLINS	04 72 26 64 39	cbrhonealpes@compagnonsbatisseurs.eu	https://www.compagnonsbatisseurs.eu/
BCS INGENIERIE THERMIQUE	energie	LIMONEST	04 72 01 88 06	contact@ingenierie-bcs.com	https://www.ingenierie-bcs.com
Nalvom Expertise	energie	CAMBONNET-SUR-LE-SOR	06 09 07 97 81	contact@nalvom-expertise.com	https://nalvom-expertise.com/
ADX VAUCLUSE	energie	AVIGNON	02 85 40 10 34	mar@adx-groupe.com	https://www.adx-groupe.com/
E20 Energie	énergie	LYON	06 45 41 88 28	e2o-energie@orange.fr	https://e2o-energie.fr
ADX groupe VAR	énergie	La Garde	02 85 40 10 34	mar@adx-groupe.com	https://www.adx-groupe.com/

Travail en cours de référencement par Rénov 'Habitat Durable pour évaluer la capacité de prise en charge
 Liste des MAR disponible ici : <https://france-renov.gouv.fr/annuaires-professionnels/mon-accompagnateur-renov>



Quel rôle pour le service public dans ce contexte ?



=



- **Permettre aux projets de ne pas ralentir !**
- Informer les usagers sur les aides financières et leurs modalités
- Conseiller techniquement les propriétaires sur les travaux à mener
- Evaluer du budget travaux en intégrant les aides financières
- Identifier le parcours de rénovation adapté: par postes ou rénovation accompagnée
- Orienter vers des professionnels RGE
- Accompagner le propriétaire jusqu'au choix du scénario de travaux
- Orienter des accompagnateurs agréés le cas échéant



Parcours Usager



Entreprises travaux

Communication Nationale et locale

Bouche à Oreille



- Vérifie éligibilité
- Identifie le financement le plus avantageux
- Conseil sur d'éventuels travaux supplémentaires
- Oriente vers pro RGE si **le ménage n'a pas de devis**



- Accompagne le propriétaire jusqu'au choix du scénario

Rénovation Par geste



Rénovation Accompagnée



Service Public et gratuit

Engagement financier du ménage



Quelques chiffres

- **Ménages** **2023**
 - Info **Ce n'est pas l'objet de la présentation**
 - Conseil : 1920
 - Audit : 48 Maisons individuelles et 14 Copropriétés
 - Accompagnement 186 dont 30 % des ménages qui réalisent les travaux atteignent l'étiquette A ou B

- **Nb de dossiers MaPrimeRénov lot par lot : à compléter par AF**

Valence Romans Agglo	
Porte de DrômArdèche	
Royans Vercors	

- **Dossier déposés par SOLIHA en 2023 (dans le cadre du marché PIG)**

	Adaptation PA Personnes Agées	Adaptation Personnes Handicapées	Energie	Mixtes (Energie et adaptation)
Valence Romans Agglo	116	19	147	20
Porte de DrômArdèche	33	3	43	6
Royans Vercors	10	1	17	0

Projet de rénovation d'ampleur > parcours accompagné (pour tous les projets globaux pour tous les publics)



Le ménage contacte RHD

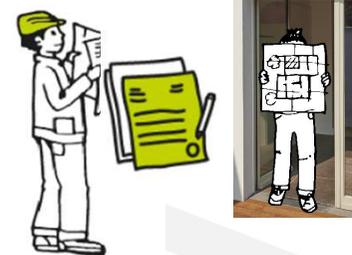
> Téléphone /mail
et renov-habitat-durable.fr
RHD collecte les informations permettant de définir le profil du ménage et son projet



RHD informe le ménage

Conseil technique
Information sur les aides mobilisables
Explication sur la procédure à suivre pour demander ces aides
Si **DPE disponible** le vérifie et éventuellement verse une **aide à l'audit énergétique** (200 €)

→ Si le projet est compliqué un **accompagnement** par un **chargé de rénovation** peut-être proposé pour aider à la décision



RHD oriente le ménage vers un **Accompagnateur Rénov** pour :

- ✓ **Appui technique** (conception des scénarii de travaux, identification des entreprises),
- ✓ **Appui financier** (mobilisation des différentes aides existantes) et administratif (aide au montage des dossiers).
- ✓ Il peut-être **ou pas** mandataire des aides.



=



Ce que font les conseillers Rénov Habitat durable

Information, Conseil :

- Quels sont les travaux les plus pertinents ?
- Dans quel ordre les réaliser ?
- Quels sont les critères techniques à respecter ?
- Quel professionnel pour mes travaux ?

Après vérification du profil du ménage :

- Information sur les aides mobilisables
- Orientation vers un accompagnement en interne pour aider le ménage à valider son projet
- Orientation vers un Accompagnateur Rénov pour les projets de rénovation d'ampleur
- Procédures à suivre pour mobiliser les aides MA PRIM RENOV et CEE



=



Ce que ne font pas les conseillers Rénov'Habitat durable

Dépôt ou suivi des demandes d'aides et la mission Mon accompagnateur Rénov

Les conseillers n'ont pas la possibilité de déposer les demandes d'aides à la place du ménage et ils n'ont pas accès aux dossiers déposés sur Ma Prime Rénov'

- ⇒ c'est la mission d'un Accompagnateur Rénov (optionnel) ou d'un Mandataire
- ⇒ Les ménages éloignés du numérique peuvent se faire accompagner d'un France Service
- ⇒ Les dossiers sont instruits par l'ANAH

Réalisation d'un DPE (Diagnostic de performance énergétique) ou d'audit énergétique:

- ⇒ c'est la mission d'un diagnostiqueur ou auditeur – subventions possibles
- ⇒ Nous pouvons procéder à une évaluation énergétique rapide – si nécessaire

Maîtrise d'œuvre

Les conseillers n'assurent pas la conception d'un projet, le suivi des travaux et la coordination des différents corps de métiers.

=> c'est la mission d'un maître d'œuvre (architecte, bureau d'études...)



Projet de rénovation énergétique simple (par geste/poste) > sans accompagnement



Le ménage contacte RHD
> Téléphone /mail
et renov-habitat-durable.fr
RHD collecte les informations permettant de définir le profil du ménage et son projet



RHD informe le ménage
Conseil technique
Information sur les aides mobilisables
Explication sur la procédure à suivre pour demander ces aides
> *Directement à l'accueil ou en RDV conseil*

Urgence changement de chauffage ou ECS en panne :
dérogation au dépôt de DPE : justificatif de Rénov'Habitat durable à joindre à la demande de subvention

Le ménage sollicite des artisans de son choix pour l'établissement de devis et la réalisation des travaux

Le ménage peut faire vérifier le devis pour vérifier que toutes les mentions y figurent



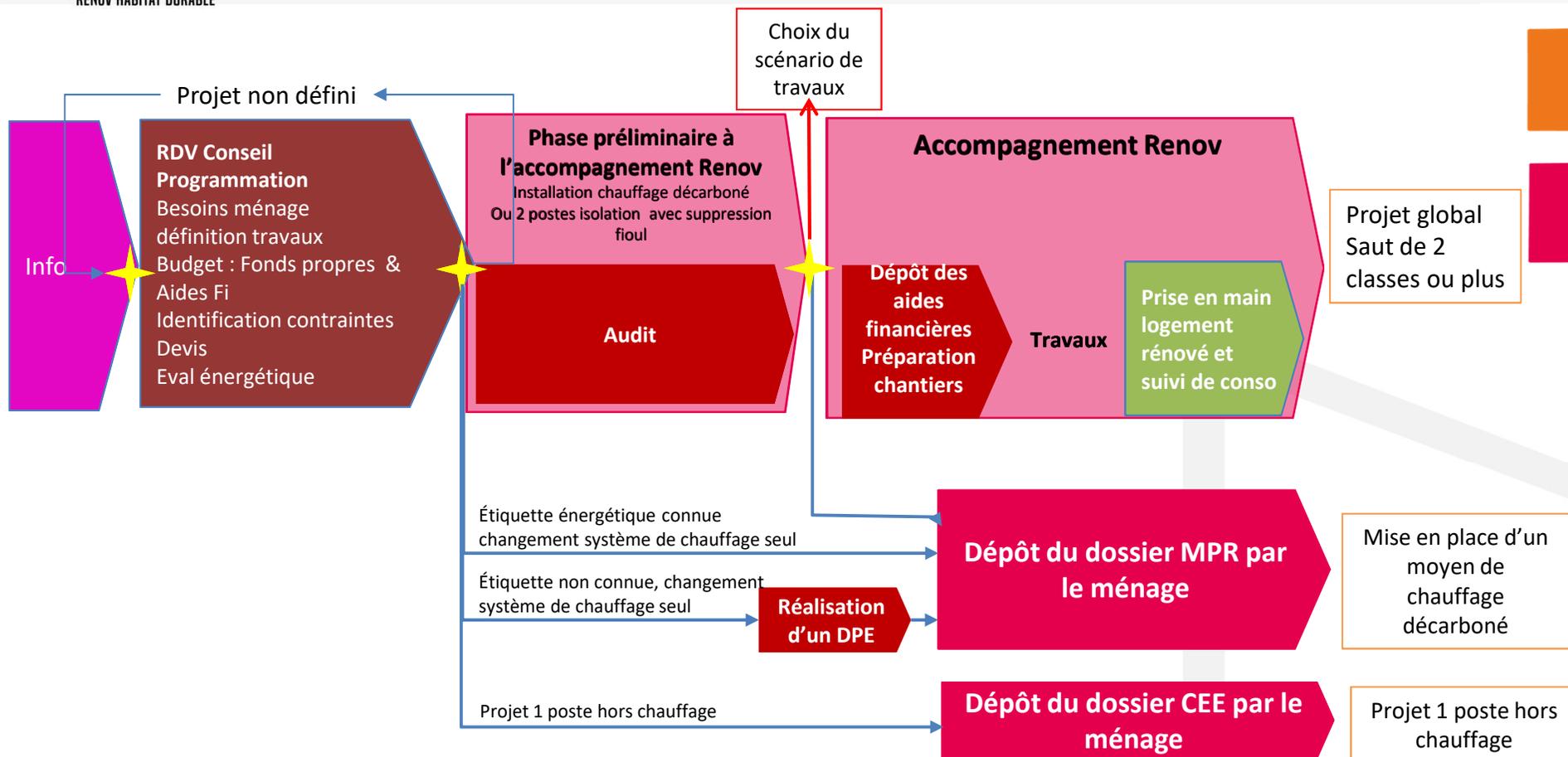
Le ménage fait réaliser un DPE selon le projet. A compter du 01/07/2024, les propriétaires de maisons classées F et G (passoires thermiques) ne pourront plus avoir accès à la rénovation par geste, et seront obligatoirement orientés vers une rénovation d'ampleur.

Le ménage dépose ses demandes d'aides
S'il rencontre des difficultés avec l'outil numérique, le ménage peut se rapprocher d'un médiateur numérique ou d'une Maison France Service



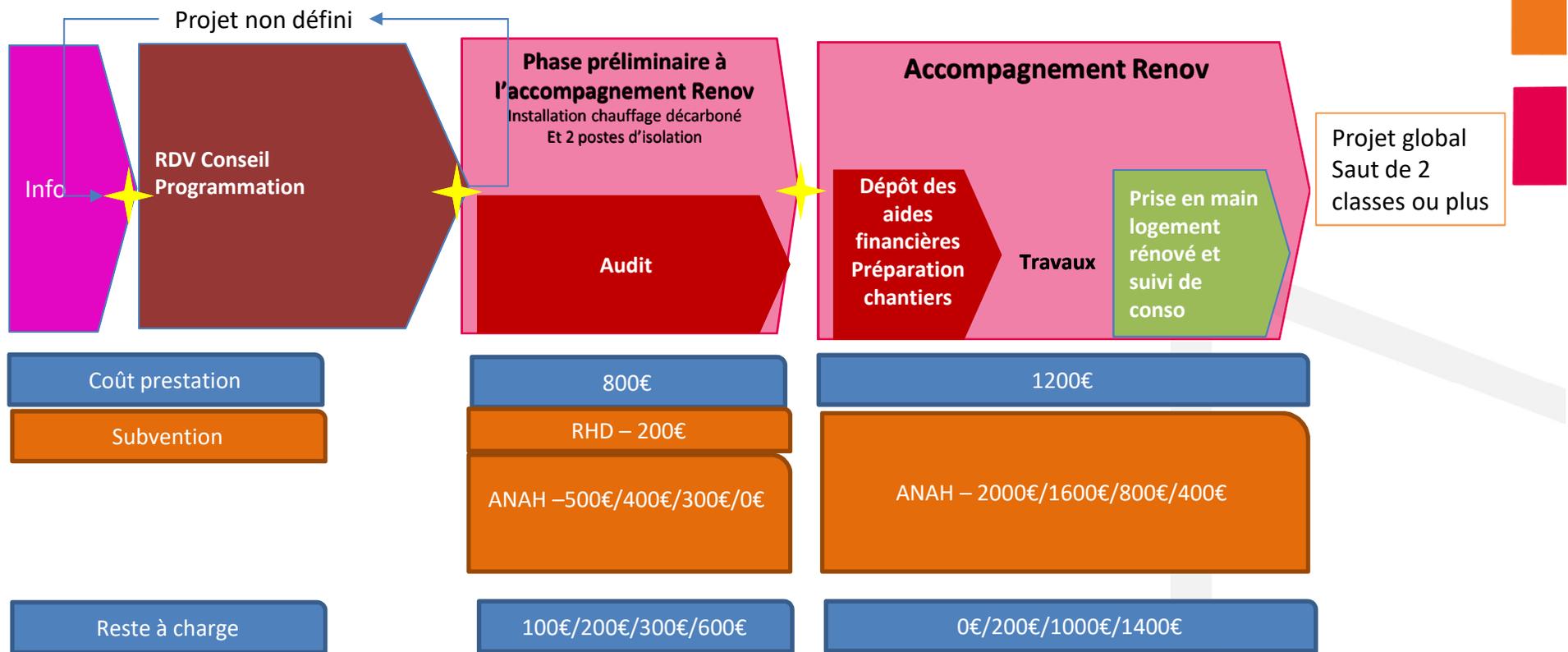


PARCOURS USAGERS MAISON INDIVIDUELLE





Parcours Usager





LE SERVICE RHD POUR LES MAISONS INDIVIDUELLES 1/2

2935 ménages
informés en 2022

2241 ménages
informés en 2023

A1 - Information de premier niveau :

Physique/tel /numérique - env. 20 min

- **Recueil d'informations** auprès du ménage : (RFR, localisation, état du bien, type de travaux...)
- **Saisie administrative** sur CRM Mixeur
- **Information sur les aides mobilisables avec compte-rendu envoyé par mail** (éligibilité du ménage aux aides, explication des procédures de demandes d'aides, conseils techniques de base)
- **Prise de RDV** avec un conseiller si nécessaire (projet global ou besoin de conseils techniques)

>>> INFORMATION / CONSEIL

1886 RV conseil
en 2022

1920 RV conseil
en 2023

A2 –Rendez-vous conseil :

Physique/tel – 45 mn



- **Echange** avec le ménage sur son projet
- **Préconisation de travaux**, conseils techniques, relecture de devis...
- **Information sur aides mobilisables**
- **Orientation vers un accompagnement** pour les projets de rénovation globale
- **Rédaction et envoi du CR de RDV** sous 4 jours
- **Saisie administrative** sur CRM Mixeur



LE SERVICE RHD POUR LES MAISONS INDIVIDUELLES 2/2

>>> ACCOMPAGNEMENT

- > Ménage aux revenus intermédiaires et supérieurs = Accompagnement RHD
- > Ménages aux revenus modestes et très modestes = Opérateur ANAH
- > ET/OU subventions Audit / Maitrise d'œuvre / AMO pour un accompagnement par un professionnel privé

120 accompagnements RHD
dont 58 BBC en 2022

186 accompagnements RHD
Dont XX BBC en 2023

A4 – Accompagnement préalable aux travaux : *Physique/tel/Mail – 4 h à 10 h -*

Environ 3 RDV

- Visite à domicile et analyse du bâti
- Préconisation et priorisation de travaux
- Mise en relation avec groupement d'entreprise ou Maître d'Œuvre
- Aide aux demandes de subventions et prêts
- Suivi post travaux





Des outils pour les professionnels





Outil de vérification des devis

Vérification de devis Mode d'emploi Vérif. Devis Contact Actus FAQ

INFO ENERGIE 38 France Rénov'

Ajouter un poste de travaux reset 🔄

Général ISOLATION MUR - Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) × CHAUFFAGE - Chaudière biomasse bois à alimentation automatique ×

Titre

Numéro de devis

Nom de l'entreprise

Mentions communes à tous les postes de travaux

Informations administratives obligatoires pour les aides financières

- Mention explicite « Devis » ?
- Nom et prénom du client ?
- Adresse de facturation (numéro, nom de rue, code postal et ville)
- Adresse des travaux (numéro, nom de rue, code postal et ville) ?
- Dénomination sociale, forme juridique (ex : SARL), capital social et SIRET de la société (sauf personnes physiques professionnelles)
- Adresse du siège social de l'entreprise (numéro, nom de rue, code postal et ville)

Lien :

<https://infoenergie38.org/devis/index.php?profil=EIE38-Pros#contact>



Ressources de l'Anah



Ressources pour les pros (F.A.Q, formulaires...)
<https://www.anah.gouv.fr/anatque/foire-aux-questions-des-professionnels>

Le guide des aides 2024 :
<https://www.anah.gouv.fr/anatque/le-guide-des-aides-financieres-2024>





NOS COORDONNÉES À COMMUNIQUER AU GRAND PUBLIC



RÉNOVER MON HABITAT DURABLEMENT



« Des aides à l'isolation, c'est bon pour mon budget, c'est bon pour la planète ! »



« Avec Rénov Habitat Durable, je suis conseillé et accompagné dans mon projet de rénovation »



Nous orienter les porteurs de projets :

Tel 04 75 02 00 90

Mail: renov-habitat-durable@valenceromansagglo.fr

Lundi au vendredi 9 h – 12h
et mardi et jeudi 13 h – 17 h

Formulaire de contact : <https://www.renov-habitat-durable.fr/nous-contacter>

NOUVEAU !

Tous les conseils pour
vos travaux de rénovation sur
[renov-habitat-durable.fr](https://www.renov-habitat-durable.fr)



Présentation du parcours d'urgence « changement de chauffage en panne »



Ménages concernés

Parcours permettant d'éviter le dépôt d'un DPE pour les usagers confrontés à une panne de chauffage/chauffe-eau

- Localisation : Métropole
- Revenus : TMO, MO, INT
- Ancienneté du logement : > 15 ans
- Situation d'urgence : **Chauffage ou chauffe-eau en panne**



Conditions d'acceptation du dossier

En amont du dossier :

1. Contacter un ECFR (ou numéro national) pour obtenir le « **Justificatif de prise de contact pour : le remplacement d'un chauffage/chauffe-eau à la suite d'une panne** » .
Cette action peut être valorisée via un Acte A1 ou A2.

A l'étape d'éligibilité :

2. Cocher la **case urgence** lors du dépôt de dossier de subvention

A la subvention :

3. Déposer le « **Justificatif de prise de contact** » rempli par l'ECFR
4. Déposer un devis avec mention adaptée

INSTRUMENT DE PRISE DE CONTACT POUR LE CHANGEMENT D'UN CHAUFFAGE/CHAUFFE-EAU À LA SUITE D'UNE PANNE

Le présent formulaire est à compléter par l'usager ou son représentant légal, et à déposer auprès de l'Agence Nationale de l'Énergie (ANÉ) ou de son représentant légal, à l'adresse suivante : ANÉ, 10 rue de la République, 92000 Nanterre.

Le formulaire est à compléter en 3 étapes :

1. Informations générales : Nom, adresse, coordonnées, numéro de téléphone, email, date de naissance, date de signature.

2. Informations relatives à la situation d'urgence : Description de la panne, date de début, durée, impact sur le logement.

3. Informations relatives à la demande de subvention : Type de chauffage/chauffe-eau, valeur de la demande, justificatif de prise de contact.

Justificatif de prise de contact ECFR



MPR par poste chauffage ou ECS décarbonée obligatoire + travaux complémentaires : isolation et menuiserie

Poste de travaux	MPR Bleu (€)	MPR Jaune (€)	MPR Violet (€)	CEE Préca - Bleu	CEE Classique	CDP
Chauffe-eau Solaire	4 000 €	3 000 €	2 000 €	145 €	133 €	Systèmes de chauffage en orange en remplacement d'une chaudière condensation ou non : Fioul / Gaz / Charbon : - 4000 € pour les modestes - 2500 € pour les autres Peu importe si Fioul/Gaz/Charbon, et peu importe les ressources : 5000 € pour : - SSC - PAC géo
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique (Eau/Eau)	11 000 €	9 000 €	6 000 €	522 €	479 €	
Pompe à chaleur Air/Eau	5 000 €	4 000 €	3 000 €	522 €	479 €	
Poêle à granulés	2 500 € 1 800 € (01/04)	2 000 € 1 500 € (01/04)	1 500 € 1 000 € (01/04)	173 €	159 €	
Poêle à bûches	2 500 € 1 800 € (01/04)	2 000 € 1 500 € (01/04)	1 000 € 700 € (01/04)	116 €	106 €	
Foyers fermés, inserts	2 500 € 1 800 € (01/04)	1 500 € 1 000 € (01/04)	800 € 600 € (01/04)	116 €	106 €	
Chaudière à granulés ou plaquettes	10 000 € 7 000 € (01/04)	8 000 € 5 500 € (01/04)	4 000 € 3 000 € (01/04)	203 €	186 €	
Chaudière à bûches	8 000 € 5 500 € (01/04)	6 500 € 4 500 € (01/04)	3 000 € 2 000 € (01/04)	203 €	186 €	
Ventilation mécanique Double Flux	2 500 €	2 000 €	1 500 €	312 €	286 €	
Réseaux de chaleur ou de froid	1 200 €	800 €	400 €	237 €	217 €	
Chauffage solaire (également appelé système solaire combiné)	10 000 €	8 000 €	4 000 €	726 €	666 €	
Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	800 €	400 €	94 €	86 €	
Pompe à chaleur hybride (air/eau)	5 000 €	4 000 €	3 000 €	603 €	553 €	
Equipements solaires hybrides (Partie thermique de l'équipement aidé)	2 500 €	2 000 €	1 000 €	125 €	115 €	
Dépose cuve à fioul	1 200 €	800 €	400 €	-	-	

NB : en vert évolutions pour 2024 – MPR par poste :
 • DPE obligatoire
 • Au 01/07 Etiquettes F et G non éligibles parcours par poste

Estimation de Valorisation CEE au 19/12/2023



Postes avec uniquement des CEE



Poste de travaux	MPR Bleu (€)	MPR Jaune (€)	MPR Violet (€)	CEE Préca (Bleu)	CEE Classique
<i>Chaudière Gaz très haute performance</i>	Non éligible	Non éligible	Non éligible	371 €	347 €
<i>Radiateur hydraulique à basse température</i>	Non éligible	Non éligible	Non éligible	8 €	5 €
<i>Installation d'une sonde extérieure</i>	Non éligible	Non éligible	Non éligible	26 €	24 €
<i>Plancher chauffant hydraulique à basse température</i>	Non éligible	Non éligible	Non éligible	2 €	1 €
<i>Robinet thermostatique</i>	Non éligible	Non éligible	Non éligible	8 €	6 €
<i>Thermostat programmable</i>	Non éligible	Non éligible	Non éligible	111 €	102 €
<i>Ventilation mécanique Simple Flux</i>	Non éligible	Non éligible	Non éligible	249 €	228 €
<i>Pompe à chaleur Air/Air</i>	Non éligible	Non éligible	Non éligible	245 €	210 €
<i>Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur</i>	Non éligible	Non éligible	Non éligible	10 €	9 €
<i>Isolation des réseaux hydraulique hors VC</i>	Non éligible	Non éligible	Non éligible	28 €	25 €



MPR par poste uniquement si installation système de chauffage type PAC ou En'R ou ECS décarbonée + travaux complémentaires : isolation et menuiserie possible

Poste de travaux	MPR Bleu (€)	MPR Jaune (€)	MPR Violet (€)	MPR Rose (€)	CEE Préca bleu	CEE Classique
Isolation des combles perdus	Non éligible	Non éligible	Non éligible	Non éligible	8,5 €	7,5 €
Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	Non éligible	8,5 €	7,5 €
Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles (Sarking)	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	Non éligible	8,5 €	7,5 €
Isolation des murs par l'extérieur	75 €/m ²	60 €/m ²	40 €/m ²	Non éligible	7,8 €	7,2 €
Isolation des murs par l'intérieur	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	Non éligible	7,8 €	7,2 €
Isolation du plancher bas (en sous-face)	- €	- €	- €	Non éligible	5,5 €	4,9 €
Isolation du plancher bas (en surface)	- €	- €	- €	Non éligible	5,5 €	4,9 €
Isolation thermique des fenêtres et parois vitrées	100 € Dépose totale	80 € Dépose totale	40 € Dépose totale	Non éligible	40 € si comb 25 €	37 € si comb 23 €
Isolation des toitures terrasses	75 €/m ²	60 €/m ²	40 €/m ²	Non éligible	6 €	5,5 €
Fermeture isolante (type volet)	- €	- €	- €	Non éligible	4,4 €	4 €
Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage parietodynamique	100 €	80 €	40 €	Non éligible	36 €	

NB : en vert évolutions pour 2024 - MPR :

- Au 01/01 DPE obligatoire par poste
- Attention : au 01/07 Etiquettes F et G non éligibles par poste

Estimation de valorisation CEE au 19/12/2023